

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Ministère de l'économie, des finances  
et de la souveraineté  
industrielle et numérique

---

**Arrêté du 2 novembre 2023**

**portant affectation à la mission « Infrastructures de transports non ferroviaires » du  
Contrôle général économique et financier**

NOR : ECOU2324753A

**Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,**

Vu le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 modifié portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier, notamment son article 1<sup>er</sup> ;

Vu le décret n° 2022-1600 du 21 décembre 2022 relatif au Contrôle général économique et financier ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du Contrôle général économique et financier, notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2007 portant suppression de missions du service du Contrôle général économique et financier et création de la mission « Infrastructures de transports non ferroviaires » ;

Vu le décret du 4 juin 2014 portant nomination de Monsieur Eric LE CLERCQ DE LANNOY dans le corps du contrôle général économique et financier ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Eric LE CLERCQ DE LANNOY, contrôleur général de 1<sup>ère</sup> classe, est affecté à la mission « Infrastructures de transports non ferroviaires », du Contrôle général économique et financier, à compter du 2 novembre 2023.

**Article 2**

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 2 novembre 2023

Pour le ministre et par délégation :  
La cheffe du Contrôle général économique et financier,  
V. NATIVELLE